

PARCOURS D'INSERTION DES SALARIÉS

EN STRUCTURE D'INSERTION PAR
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

IAE

COMMENT MOBILISER/ACCÉDER À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

La réforme du financement de l'insertion par l'activité économique, mise en place en 2014, a été la première étape pour reconstruire une politique ambitieuse pour ce secteur. La sécurisation et la dynamisation des parcours des personnes en insertion en est la deuxième et constitue un axe majeur des travaux menés par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE). La réforme de la formation professionnelle, également intervenue en 2014 et dont le

maître mot est de faire en sorte que la formation bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin, s'articule avec ces réflexions et a permis plusieurs avancées pour les salariés en insertion.

Les tableaux présentés vous permettent de mieux appréhender la mobilisation et l'accès à la formation professionnelle pour les salariés en insertion, qui sont des personnes prioritaires pour les politiques d'emploi et de formation professionnelle.



QUELS DISPOSITIFS MOBILISER EN FONCTION DE LA SITUATION ?

Structures	Contrats de travail	Catégorie d'inscription sur la liste des DE(1)	Plan de formation	CPF (liste Salarié)	CPF (liste DE)	PoE: individuelle et collective (par exception en amont du parcours d'instruction)	Autres dispositifs de formation financés par Pôle emploi (AFC et AIF)	Periode de professionnalisation	Contrat de professionnalisation	CIF-CDD	VAE
ACI	CDDI	E	OUI Art LG321-1 et suivants CT	OUI Art LG323-10 à L6323-20 CT	OUI Art LG323-21 à L6323-23 CT	OUI Art LG326-1 et suivants CT	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	OUI Art LG324-1 CT	OUI comme outil d'accompagnement à la sortie Art LG325-1 et suivants CT	OUI Art LG322-25 et suivants CT	OUI Art LG322-25 et suivants CT
A	CDDI	E	OUI Art LG321-1 et suivants CT	OUI Art LG323-10 à L6323-20 CT	OUI Art LG323-21 à L6323-23 CT	OUI Art LG326-1 et suivants CT	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	OUI Art LG324-1 CT	OUI comme outil d'accompagnement à la sortie Art LG325-1 et suivants CT	OUI Art LG322-25 et suivants CT	OUI Art LG322-25 et suivants CT
A	CDD D'USAGE	BOUC en fonction de leur activité	OUI Art LG321-1 et suivants CT	OUI Art LG323-10 à L6323-20 CT	OUI Art LG323-21 à L6323-23 CT	OUI Art LG326-1 et suivants CT	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	NON	OUI comme outil d'accompagnement à la sortie Art LG325-1 et suivants CT	OUI Art LG322-25 et suivants CT	OUI Art LG322-25 et suivants CT
EI	CDDI	E	OUI Art LG321-1 et suivants CT	OUI Art LG323-10 à L6323-20 CT	OUI Art LG323-21 à L6323-23 CT	OUI Art LG326-1 et suivants CT	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	OUI Art LG324-1 CT	OUI comme outil d'accompagnement à la sortie Art LG325-1 et suivants CT	OUI Art LG322-25 et suivants CT	OUI Art LG322-25 et suivants CT
ETTI	CONTRAT DE MISSION	BOUC en fonction de leur activité	OUI Art LG321-1 et suivants CT	OUI Art LG323-10 à L6323-20 CT	OUI Art LG323-21 à L6323-23 CT	OUI Art LG326-1 et suivants CT	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	OUI Art LG324-1 CT	OUI Dispositifs présentés dans l'accord de branche du 26/09/2014	OUI Art LG322-25 et suivants CT	OUI Art LG322-25 et suivants CT

(1) Les catégories d'inscription sont différentes des catégories statistiques.

QUELLE MISE EN OEUVRE ?

	Plan de formation	CPF (liste Salarié)	CPF (liste DE)	POE individuelle et collective	Autres dispositifs financés par l'emploi : AFC et AIP	Période de professionnalisation	Contrat de professionnalisation	CIF-CDD	Congé pour VAE (2)
PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL	OUI	OUI à l'initiative du salarié sur formations éligibles CPF (clé A, certifiant, qualifiant...)	OUI comme outil de préparation à la sortie	OUI dans le cadre de l'instruction PÉ du 21/10/2016	OUI sur formations éligibles à la professionnalisation (certifiant...)	OUI (formation en alternance)	SANS OBJET	OUI (avec accord de l'employeur)	OUI (avec accord de l'employeur)
Statut de la personne	Salarié	Salarié	Stagiaire de la formation professionnelle avec maintien du salaire	Stagiaire de la formation professionnelle avec maintien du salaire	Salarié	Salarié	Salarié ou personne ayant été titulaire d'un CDD	Salarié ou personne ayant été titulaire d'un CDD	Salarié ou personne ayant été titulaire d'un CDD
Financeurs de la formation	Employeur, OPCPA (au titre du plan)	OPCPA	Région, Pôle emploi, FP-SPP	Pôle emploi, OPCPA	Pôle emploi	Employeur, OPCPA (au titre de la professionnalisation)	Employeur, OPCPA (au titre de la professionnalisation)	Opacif/Fongecif	Opacif/Fongecif
Maintien de l'aide au poste	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON (financement spécifique)	NON (Opacif prend en charge)	NON (Opacif prend en charge)
EN DEHORS DU TEMPS DE TRAVAIL	Avec accord du salarié	A l'initiative du salarié	A l'initiative de la personne	En amont de l'entrée en SIAE (par exception, conformément à l'accord-cadre AE du 10/09/2015)	OUI dans le cadre de l'instruction PÉ du 21/10/2016	À l'initiative du salarié dans le cadre du CPF	SANS OBJET (en alternance)	A l'issue du contrat de travail en AIE ou en dehors du temps de travail pendant la durée du contrat	A l'issue du contrat de travail en AIE ou en dehors du temps de travail pendant la durée du contrat
Statut de la personne	Salarié, avec allocation de formation versée par l'employeur (50% de la remunération nette de référence)	Salarié	Stagiaire de la formation professionnelle	Stagiaire de la formation professionnelle	Salarié	Salarié	Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré (Opacif ou Fongecif)	Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré (Opacif ou Fongecif)	Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré (Opacif ou Fongecif)
Financeurs de la formation	Employeur, OPCPA (au titre du plan)	OPCPA	Région, Pôle emploi, FP-SPP	Pôle emploi, FP-SPP, OPCPA	Pôle emploi	Employeur, OPCPA (au titre de la professionnalisation)	Employeur, OPCPA (au titre de la professionnalisation)	Opacif/Fongecif	Opacif/Fongecif
Maintien de l'aide au poste	NON	NON	SANS OBJET	NON	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

(2) Hors actions de VAE inscrites dans le plan de formation de l'entreprise ou au titre de périodes de professionnalisation.



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle

(DGEFP)

Mission insertion professionnelle

mip.dgefp@emploi.gouv.fr

14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP

Tél : 01 44 38 28 31